

Délibération CA 2019 / 05 / 07 - 4

Point 5 de l'Ordre du Jour

DISPOSITIF « UNIVERSITE DE LORRAINE INTERNATIONAL RESEARCH PARTNERSHIP (UL_IRP) »

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 3

Dans le cadre de l'animation de la politique scientifique internationale, l'Université de Lorraine souhaite mettre en place le dispositif « UL_IRP » d'identification de coopérations scientifiques entre un laboratoire de l'université et un laboratoire à l'étranger :

- ⇒ reconnaissance de partenariats internationaux de recherche conventionnés pour 4 ans, renouvelables une fois ;
- ⇒ choix et évaluation réalisés par le conseil scientifique de l'université en lien avec les EPST concernés, le cas échéant.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Dispositif « Université de Lorraine _International Research Partnership (UL_IRP) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **10 MAI 2019**

Délibération CA 2019 / 05 / 07 – 5

Point 7 de l'Ordre du Jour

RATTACHEMENT du LABORATOIRE de L'INVENTAIRE FORESTIER (LIF - Institut de l'Information Géographique et forestière-IGN) à L'ÉCOLE DOCTORALE SIRENa*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 4

C'est en raison de leur proximité scientifique, de la convergence de leurs objectifs qu'il est proposé au Conseil d'Administration de rattacher le LIF à l'ED SIRENA.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le rattachement du Laboratoire de l'Inventaire Forestier (LIF – Institut de l'information Géographique et forestière-IGN) à l'école doctorale SIRENa.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Délibération CA 2019 / 05 / 07 – 6**Point 8 de l'Ordre du Jour****MISE à JOUR de la PROCEDURE relative à la CESURE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

Les modifications apportées à la procédure relative à période de césure portent sur :

- les catégories d'étudiants écartés du bénéfice de la césure (notamment, les étudiants primo-entrants sont rétablis à partir du 2^{ème} semestre de la première année de licence),
- les modalités d'acquittement des droits de scolarité au titre de la période,
- la liste des activités pouvant donner lieu à une période de césure,
- les références applicables.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la mise à jour de la procédure relative à la césure.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 10 mai 2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 7 mai 2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 10 mai 2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2019 / 05 / 07 - 7

Point 9 de l'Ordre du Jour

MODIFICATION des MODALITES D'ADMISSION en SCIENCES HUMAINES et SOCIALES (SHS)*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

Les modifications à apporter aux modalités d'admission relatives à quatre masters attachés au collégium SHS, à l'initiative des composantes concernées, concernent les *dates limites de dépôt des candidatures*.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des modalités d'admission en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **10 MAI 2019**

Les points 10, 11 et 12 font l'objet d'un vote global.

Délibérations CA 2019/05/07 – 8 à 10

Point 10 de l'Ordre du Jour

BILAN 2018 du PLAN D'ACTION du CONTROLE INTERNE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 7

Délibération CA 2019 05 07 - 8

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le bilan 2018 du plan d'action du Contrôle Interne.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Point 11 de l'Ordre du Jour

PLAN D'ACTION 2019 du CONTROLE INTERNE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

Délibération CA 2019 05 07 - 9**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité du plan d'action 2019 du Contrôle Interne.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Point 12 de l'Ordre du Jour :**ADMISSIONS en NON-VALEUR**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

Délibération CA 2019 05 07 - 10**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances à hauteur de :
187 851,32 €.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Les points 13, 14 et 15 sont soumis à un vote unique.

Délibérations CA 2019/05/07 – 11 à 13

Point 13 de l'Ordre du Jour

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2019 : DEMANDE de PUBLICATION au FIL de L'EAU d'un POSTE de MCF

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 10

Délibération CA 2019 05 07 - 11

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de publication au fil de l'eau d'un poste de MCF dans le cadre de la campagne d'emplois 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Point 14 de l'Ordre du Jour

PROLONGATION de la PHASE D'EXPERIMENTATION du TELETRAVAIL

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Délibération CA 2019 05 07 - 12

La phase d'expérimentation porte sur la période 1^{er} janvier 2019 - 31 août 2019 et concerne 89 télétravailleurs.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail sur la période 1^{er} septembre 2019 – 31 décembre 2019, dans les mêmes conditions et selon les mêmes caractéristiques (délibération du 10 juillet 2018).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	20
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019**

Point 15 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION de la COMPOSITION de la COMMISSION "TEMPS DE TRAVAIL"

Document transmis aux

Au terme des 3 années de mandat à la commission de temps de travail, il est proposé d'opérer une modification afin d'établir une composition comptant autant de représentants des personnels que de listes élues au sein de chaque instance (CT et CHSCT), à l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, soit :

« Composition de la commission de temps de travail :

Elle est composée comme suit :

- 6 un représentant des personnels par liste siégeant au CT,
- 6 un représentant des personnels par liste siégeant en CHSCT,
- 6 les représentants de l'administration : le/la vice-Président(e) chargé (e) des ressources humaines de l'établissement, le/la Directeur/Directrice Général (e) des Services, le/la Directeur/Directrice des Ressources Humaines et 4 autres membres désignés par le/la vice-Président(e) chargé(e) des ressources humaines. ».

Les autres dispositions du III. du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS restent inchangées.

Délibération CA 2019 05 07 - 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la Modification de la composition de la commission "Temps de Travail".

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 9 mai 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

RECTIFICATIF

- Transmis au Recteur Chancelier le 10 MAI 2019